



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 15 décembre 2020

**Service Régulation des Activités et  
des Emplois Maritimes**

*Unité Réglementation des Ressources  
Marines*

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur  
l'environnement**

**Attestation de consultation du public relative au projet portant modification de l'arrêté  
n°90/2015 modifié réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied de loisir sur le littoral  
du département de Nord**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public pendant 21 jours.

Le projet a été consultable :

- par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public>
- sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :  
Direction interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord  
Unité Réglementation des Ressources Marines  
4 rue du Colonel Fabien  
BP 34  
76083 Le Havre Cedex

Les observations du public ont été adressées à l'adresse suivante :  
[consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

**La consultation a été ouverte du 08 au 30 octobre inclus.**

Les observations et propositions du public font l'objet d'un document de synthèse.